

Construction d'une Maison de l'Eau et de l'Assainissement

Plan de financement prévisionnel
(annexe de la délibération n°2022 12 101)

Dépenses	Coût en € HT	Recettes	En €	%
Travaux de construction	1 350 000	DETR (30% du coût des travaux HT)	405 000	26,38 %
		Fond de relance CD72	202 482	13,19 %
		Région PDL	400 000	26,06 %
Honoraires et frais divers	135 000			
Aléas et révisions des prix	50 000			
		Autofinancement	527 518	34,37 %
TOTAL	1 535 000	TOTAL	1 535 000	100 %

Le Président
M. Hervé RONCIERE

